MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM	455
Moto-Club	HERISSON MOTARD CLUB
N° d'affiliation	3142
Date	28 AOUT 2016
Lieu	HERIC 44
Organisateur technique	HERISSON MOTARD CLUB
Adresse	6 rue Olivier de Serre-44119 Grandchamp
E-mail	herisson_motard_club@orange.fr
Téléphone	06 60 14 59 50

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	DUVAL Daniel	Licence : 039297
Membre du Jury	MORIN Jean-François	Licence : 046535
Membre du Jury	TRENEL Claude	Licence : 023302
Commissaire technique responsable	BOUL Jean Louis	Licence : 129763
Responsable du chronométrage	LARDEUX Murielle	Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Interligue mini-cross	7	11	65 cc - 85 cc	
Espoirs 85	9	15	85 cc	
Championnat 125 cc	13	-	125 cc	
Championnat OPEN	15	-	250 cc à 450 cc	

Engagement :

Site internet : engage sport.fr

Contact :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :

☒ oui ☐ non

Tarif : 10 euros

Caution : 200 euros

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Docteur CHEVREUIL Nicolas

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... Nantes

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... LE FRAZIER

Adresse ..... HERIC

Capacité Moto :

Pendant les essais : 48

En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1430

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 45

Longueur de la ligne droite de départ 90

Nombre d'OCP* 19

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 13/6/16	Date : REÇU LE 17 JUIN 2016	Date : 22/06/16
RISSON MOTARD CLUB	Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire – Secrétariat	Numéro : 1610705
		FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME – 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00